Bulletin de Septembre 2021

LE MOT DU MAIRE

Chères Jonquièroises, chers Jonquièrois.

Les vacances d'été se terminent, chacun d'entre vous a pu mettre à profit ces moments pour se reposer et découvrir d'autres horizons tout en respectant les contraintes des gestes barrières en vigueur.

Nous sommes toujours dans cette crise sanitaire et le développement de la vaccination est indispensable, le maintien des gestes barrières demeure nécessaire pour cette rentrée de septembre. Les efforts de chacun nous permettront de retrouver (peut-être) une vie normale.

Vos élus sont là pour mettre en place toutes les conditions qui favoriseront ce retour. Avec tout d'abord la volonté de retrouver le vivre ensemble. Pour cela nous avons organisé cet été avec différentes associations une fête musicale (le 3 juillet) avec jeux, repas et feu d'artifices. Un vrai succès.

Le 24 septembre prochain, nous organisons une réunion publique avec l'ensemble des élus communaux afin de voir les perspectives d'évolution possible dans notre commune. Nous pourrons déjà commenter et discuter des futurs travaux communaux pour les années à venir. Cette réunion se fera en tenant compte des mesures sanitaires actuelles (passe sanitaire, masques, test pcr de moins de 72 heures)

Prenez soin de vous et portez vous bien.

Jean-Claude CHIREUX
Maire de Jonquières

ATELIERS NUMÉRIQUES

Nous sommes heureux de vous informer de la reprise des «ateliers numériques» à Jonquières, vous trouverez toutes les informations pour inscription sur le flyer ci-dessous.

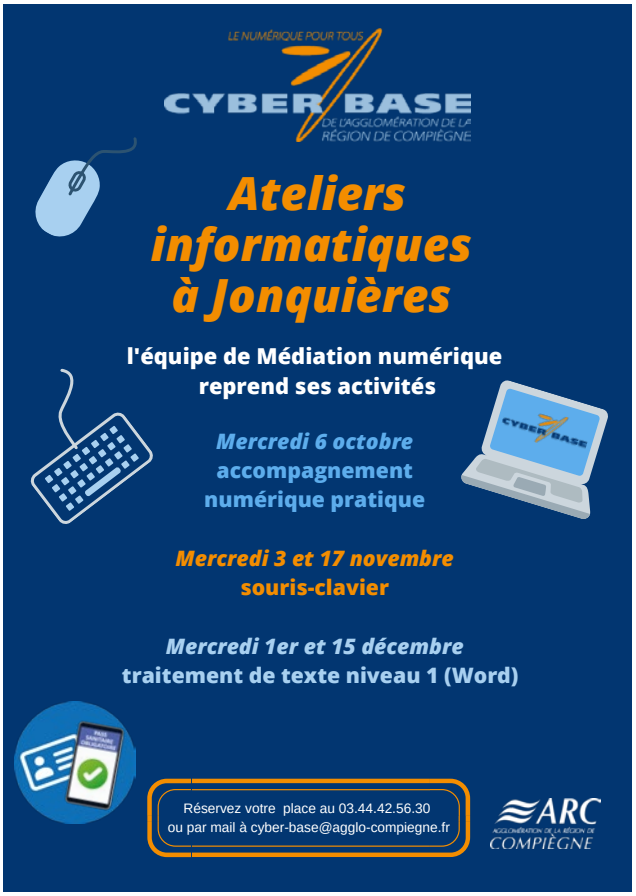

AVIS RECHERCHE

Nous recherchons en vue d'une exposition, des cartes postales anciennes de Jonquières.

Merci de contacter la Mairie
03 44 37 37 00

BOITE À IDÉES

Depuis son installation, plusieurs idées ont déjà été lancées dans la boite installée à coté de la Mairie. Nous allons étudier chacune de vos remarques afin d'en vérifier la faisabilité et répondre au mieux aux attentes des Jonquièrois.

Vos suggestions concrètes et constructives sont toujours les bienvenues. Pas de limite d'âge pour écrire, chacun est concerné pour améliorer la vie de la commune.

OPÉRATION «TOUS UNIS POUR LA CITÉ» AVEC L'UTC COMPIÈGNE

Nous avons repris notre partenariat avec l'UTC Compiègne dans ce projet, qui consiste à faire participer des étudiants à des «chantiers» étudiants pour leur faire connaître le territoire de l'ARC à travers nos communes et des entreprises. Nous avons proposé la pose de lasure dans un bâtiment de la commune, et de préparer une armoire pour faire une bibliothèque, la finalisation de ce projet est en cours par vos élus.

Merci pour leur implication et nous leur souhaitons une belle réussite dans les études.

CHIENS ERRANTS

MAIRIE DE JONQUIERES

Jonquières

18, Rue de l'Archerie
60680 - JONQUIERES

ARRETE N° 53A/2017

ARRETE MUNICIPAL
INTERDISANT LA DIVIGATION DES CHIENS

Le Maire de la Commune de Jonquières,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2212-2,
Vu les articles L 211-19-1, L 211-21, L 211-22 et L 211-23 du code rural,
Vu le code pénal, notamment ses articles 131-13 et R 610-5,

Considérant que tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres, est en état de divagation.

Considérant également que tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré, en ce cas, que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

Considérant qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la sécurité et de la tranquillité publiques, de prendre toutes mesures visant à réglementer la divagation des animaux sur la voie publique, et notamment celle des chiens,

ARRÊTE :

Article 1er. - Tout propriétaire d'un chien doit tenir son animal en laisse sur les voies, parcs et jardins publics, à l'intérieur de la commune.
Article 2. - Tout chien en état de divagation, trouvé sur la voie publique, est conduit, sans délai, à **la SPA de Compiègne – 2, Avenue de l'Armistice.**
Article 3. - Dans les cas où le propriétaire de l'animal est identifié, il est avisé de cette mise en fourrière dans les plus brefs délais. L'animal est restitué à son propriétaire après paiement des frais de fourrière.
Article 4. - L'animal est gardé en fourrière pendant huit jours francs ; à l'expiration de ce délai, il sera considéré comme abandonné.
Article 5. - Les infractions au présent arrêté sont passibles de l'amende prévue pour les contraventions de 1re classe.
Article 6. - Le Maire de la Commune de Jonquières,

Est chargé, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la Commune de Jonquières.

Mairie de JONQUIERES (OISE)

Fait à Jonquières, Le 23 Juin 2017
Le Maire,
Jean-Claude CHIREUX

ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON de COMPIEGNE SUD-OUEST

AMÉNAGEMENT TRAVAUX

Travaux d'aménagement Place des Tilleuls et rue de Varanval (1ère tranche)

Les travaux importants de voiries sont maintenant terminés et la pose des panneaux de signalisation sera effectuée rapidement.

Nous remercions l'ensemble des riverains de leur compréhension et de leur patience pour le dérangement subi pendant la durée de ces travaux.

Travaux d'enfouissement des réseaux Rue de la Clé des Champs

Les travaux de l'Entreprise INEO-ENGIE sont toujours en cours pour la 2ème et 3ème tranche du fait des difficultés pour obtenir l'intervention des prestataires pour les câbles téléphone et fibre.

Les travaux de dépose des supports et les réfections des tranchées se feront en conséquences.

Nous vous demandons encore un peu de patience.

Passage protégé « piétons » rue des Jonquilles

À la demande d'habitants de la commune un passage « piétons » a été réalisé rue des Jonquilles au droit de la rue de la Clé des Champs, ce qui permet de sécuriser la traversée pour les parents accompagnés des enfants.

3 JUILLET 2021 JONQUIÈRES EN FÊTE

Merci à tous les participants !

ARC
AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE
du petit
jardin

DÉCOUVERTE DE NOTRE PATRIMOINE LOCAL (SUITE) :

Théodore-Cyrille Deligny par lui-même

Les années 1835 et 1836

Le 28 décembre 1834, l'abbé Deligny découvre l'église Saint-Nicolas avec M. Heu, Directeur du Grand séminaire de Beauvais. Personne ou presque ne l'attend, d'ailleurs rien n'a été prévu, à Jonquières, pour le recevoir. C'est ce qu'il note dans son journal de paroisse, un document d'archive exceptionnel, découvert dans une brocante par un collectionneur, artiste et érudit* qui en a transcrit les 250 pages en plusieurs années.

Nous avons eu accès à ces transcriptions. Elles sont inestimables pour la connaissance du patrimoine local. Elles nous révèlent l'abbé Théodore Cyrille Deligny sous un jour, très différent de ce que nous en connaissons par la seule description de son oeuvre de maître verrier. Bien plus, nous découvrons un précurseur de génie dans de nombreux domaines.

Le premier regard que l'abbé, nouvellement nommé, porte en entrant dans l'église, escorté par M. de Muyssart, maire du village, est édifiant. Il écrit : *« J'aperçus de toutes parts, le triste apanage de la pauvreté, les murs étaient tapissés de peinture formée par les doigts de l'humidité et de l'antiquité, les bancs, la chaire, l'autel, le lutrin, tout portait l'empreinte d'une indigence extrême ; le tout recouvert par une voute crevassée de toute part et qui semblait ne s'être soutenue jusque-là que pour m'écraser sous sa chute… »* L'année 1835 est consacrée à l'achat d'objets essentiels au culte. Ainsi, une somme de 150 F permet d'acquérir : un ornement violet, un voile noir et vert pour le pupitre, des burettes avec plat en cristal, le bénitier de la grande porte, le grand chandelier pascal, le drap des morts. Les premiers travaux de menuiserie concernent l'embellissement de la sacristie, la restauration des boiseries du sanctuaire et des tableaux, puis des autels collatéraux, dont celui de la Vierge et celui de Saint-Nicolas, ils ont nécessité 1200 F.

La niche de l'autel de la Sainte-Vierge

Les recettes annuelles estimées en 1835 par la Fabrique (organisme paroissial composé de paroissiens qui gère les finances de l'église) s'élèvent à 58 F (produit des quêtes, location des bancs, revenu foncier d'une pièce de terre et vente éventuelle des fruits récoltés aux arbres du cimetière) alors que son bilan récapitulatif des améliorations introduites dans l'église des années 1835-1836 annonce 1999 F.

Pour combler ce déficit, l'abbé va devoir trouver rapidement des solutions. L'aide pécuniaire de la commune est dérisoire et une subvention du département improbable. L'évêché considérant que la famille de Muyssart est très fortunée, suppose que l'abbé profite de leurs largesses et ne répond pas aux requêtes. Pourtant ce n'est pas le cas. Il s'adressera même à la reine Marie Amélie, épouse de Louis Philippe, fervente catholique, sans succès.

L'abbé va convaincre le maire et son conseil de lancer une souscription volontaire en faveur de l'église… « Le plancher de la nef a un aspect hideux, il faut rebander les voûtes, recrépir les murs, construire un faux plancher au dessus des poutres et y suspendre un plafond, puis badigeonner toute l'église de haut en bas… » L'intervention de M. de Muyssart permet de recueillir une somme de 180 F. Un maçon s'engage à fournir le plâtre, la main d'oeuvre et les échafaudages pour 140 F. Rapidement, on se rend compte que le coût des travaux de charpente et de maçonnerie dépasse l'estimation initiale.

Deligny prend le parti de se mettre lui-même à l'oeuvre. Il participe fièrement aux travaux de peinture, il rénove la niche de l'autel de la Sainte-Vierge : *«… la niche reçu de mon pinceau plusieurs couches de couleur qui formèrent un ciel étincelant d'étoiles… ». « J'entrepris de figurer sur toute la surface des murs des coupes de pierre, et pendant plus de deux mois, armé de mon pinceau et d'une règle, grimpé en haut d'une échelle, je traçai ces filets qui donnent à l'intérieur de l'église l'aspect d'un local en pierre de taille. Ce travail pénible et difficile enfin terminé, un autre, non moins difficile, quoique moins pénible lui suivra. Je voulus représenter une boiserie tout autour de l'église, ainsi qu'autour des piliers tant de la nef que du choeur, mais la détrempe dont je me suis servi ne produisit pas un effet surprenant, mon but cependant fut atteint puisque je voulais seulement figurer en peinture le travail qu'il eut fallu faire en réalité. »*

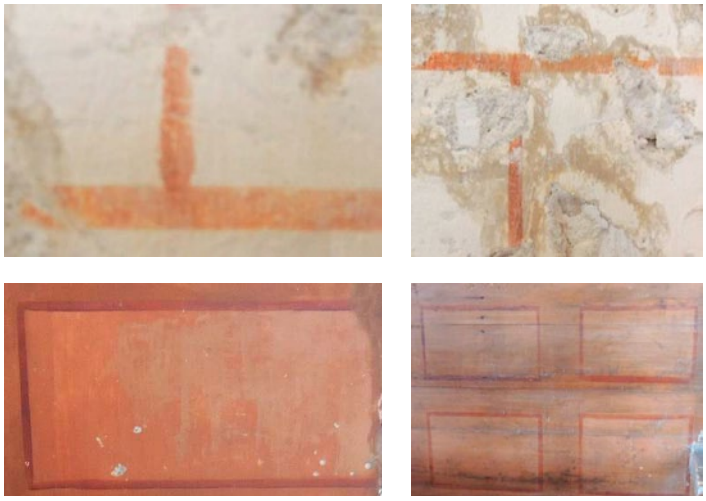

Vestiges des filets rouges sur les murs et les boiseries réalisés par l'abbé en 1836

La suite du journal de paroisse, année après année, nous révèlera son art de négocier et de conduire les affaires avec dignité, sans trop de familiarité vis-à-vis des paroissiens et de ceux avec qui il doit traiter…Tels avaient été les conseils de son évêque Mgr Lemercier en 1835.

* Alain Clique, imagier de Saint-Just-en-Chaussée (60), co-auteur depuis 2015 avec Suzanne Jeanniard d'un blog consacré à l'abbé Deligny. Il expose ses oeuvres surréalistes et fantasmagoriques dans toute la France.

STATIONNEMENT

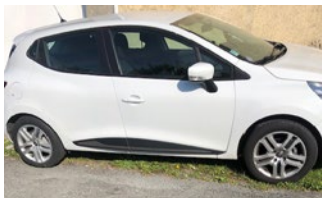

De plus en plus de voitures et de camionnettes stationnent sur les espaces engazonnés de la commune.
Ces espaces verts ne sont en aucune manière des parkings ou parc de stationnement.
Si cela continue, nous demanderons aux services de gendarmerie de verbaliser.
Merci de votre civisme et de protéger nos espaces verts.

BIBLIOTHÈQUE « DRIVE »

Une bibliothèque est mise à votre disposition rue des Ecoliers, (à côté de l'entrée de la cour de la mairie) sous le préau.
Vous pourrez y déposer des livres à raison de 5 par famille, des livres en bon état dont sont exclus les livres pouvant heurter la sensibilité de nos enfants.
Vous pouvez en garder, les remplacer ou partager.
Cette bibliothèque sera ouverte en permanence, son fonctionnement est fondé sur la confiance, elle est placée sous votre vigilance et votre protection.
Cette bibliothèque n'est pas une poubelle, nous comptons sur votre compréhension.
Votre participation contribuera à l'accès à la culture et à la lecture pour tous.

PASS PERMIS CITOYEN ET PASS BAFA

La mairie de Jonquières propose aux jeunes de la commune âgés de 18 et 19 ans qui souhaitent passer son permis de conduire une aide financière de 600€ en échange de 70h de travail.
Pour plus d'informations rendez-vous sur le site :
https://www.oise.fr/actions/education-jeunesse-et-citoyennete/passpermis-citoyen

RAPPEL DE RÈGLES DE SÉCURITE ET DE SAVOIR VIVRE

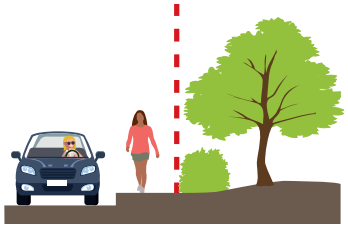

Les arbres, haies et plantations riverains doivent être régulièrement taillés, de façon à ne pas empiéter sur la voirie communale, aux motifs de ne pas gêner la circulation des piétons et des véhicules, ne pas masquer la signalisation et ne pas encombrer les fils des réseaux aériens, téléphone, électricité, éclairage public.
En effet, nous constatons sur notre commune, des haies composées de feuillus et de thuyas qui dépassent les limites de propriétés privées. Celles-ci recouvrent parfois de façon trop importante la surface du trottoir et obligent le piéton à marcher sur la chaussée au risque de se faire percuter par un véhicule.

Désherber devant chez soi, une action citoyenne

Nos agents communaux assurent régulièrement l'entretien des voiries (nettoyage, desherbage, ramassage des feuilles etc...) sur l'ensemble du territoire communal, la municipalité vous encourage à nettoyer votre pas de porte et le trottoir le long de votre propriété.
Des méthodes plus respectueuses de l'environnement ont été mises en place, désherbage à l'aide binettes, de débrousailleuses et de brûleurs à gaz, mais ces pratiques augmentent inévitablement le temps d'entretien et doivent être renouvellées très régulièrement pour être efficaces.
Merci pour votre implication.

AGENDA

Vendredi 17 septembre
Reprise des cours de gymnastique/séniors
Salle « Le Grand Pré » **9h30 à 10h30**

Vendredi 24 septembre
Réunion publique à la Salle « Le Grand Pré » **20h**

Mercredi 6 octobre
Atelier numérique proposé par le service de médiation numérique de l'ARC
10h à 12h Salle des mariages de la mairie

Vendredi 15 octobre à 19h
Cérémonie de remise des Trophées de la réussite pour les lauréats des communes de Jaux - Jonquières Armancourt - Le Meux à la salle des fêtes de Jaux

Vendredi 19 novembre, à partir de 19h30
Soirée « Beaujolais nouveau » organisée par le Théâtre du Petit Jardin, **au profit du Téléthon**.
Salle « Le Grand Pré »

Dimanche 5 décembre
Concert « Le triptyque des lilas », Salle « Le Grand Pré » à **16h**

LES ASSOCIATIONS VOUS PARLENT

THÉÂTRE DU PETIT JARDIN

Quoi de neuf à l'Association du Théâtre du Petit jardin ?
En cette rentrée 2021, toute la troupe est heureuse de vous retrouver pour de nouvelles manifestations !
La première... Soirée Autour du Beaujolais, au profit du Téléthon, le vendredi 19 novembre à partir de 19h30 à la salle le Grand Pré. Tous les détails vous seront communiqués sur un flyer qui sera distribué prochainement dans vos boîtes aux lettres.
La seconde... nous vous donnons rendez-vous le dimanche 27 février 2022, à partir de 15 h pour une représentation sur le thème Autour du Café-Théâtre, à la salle le Grand Pré.

TROC LA VIE

«Une visibilité semble se dégager pour retrouver sereinement nos activités en cette fin d'année et également pouvoir nous projeter pour l'année prochaine.

Nous aimerions mobiliser les jonquièrois(es) autour d'actions pour le compte du TÉLÉTHON pendant ce dernier trimestre ; organiser des sorties VTT et/ou pédestres, culturelles, etc... en mutualisant les connaissances de chacun... en fait nous retrouver pour échanger et avancer

Vous pouvez nous contacter pour plus de renseignements, adhérer ou nous faire part de vos idées/envies au **06 64 91 00 28** Stéphane Pr. TROC LA VIE»

ASSOCIATION «CRÉATION-RÉCRÉATION »

L'association a repris ses activités depuis le 1er septembre 2021.
Les membres de l'association se réunissent dans la salle annexe de la mairie tous les :
- mercredis de 20h à 22h autour du cartonnage (voir photos projet en cours)
- jeudis à partir de 14h autour d'un thème ou tout simplement pour passer un moment de convivialité.

Tout cela bien entendu dans le respect des gestes barrières (pass sanitaire obligatoire et port du masque).
Pour tous renseignements contacter Nathalie 06 85 41 08 30

COMPAGNIE D'ARC DE JONQUIÈRES

L'activité sportive est de retour dans le Club de Jonquières.
Licenciée à la Compagnie d'arc de Jonquières **Anne-Claire BEAUVAIS** a terminé 8ème des Championnats de France de tir l'arc en extérieur (TAE) 50 mètres qui se sont tenus à Riom (Puy de Dôme) les 30 et 31 juillet 2021.
Le Bouquet provincial qui devait se tenir le 26 septembre 2021 à MONTFERMEIL est annulé par décision de la Préfecture de la Seine-St-Denis.
La Compagnie d'arc de Jonquières est désormais localisable sur Google maps.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'association des **parents d'élèves** de l'école de Jonquières vous propose, le **vendredi 8 octobre** à la **salle du grand pré**, une **bourse de puériculture** ainsi qu'une **vente de livres d'occasion** au profit de l'association. Ce sera également l'occasion pour l'association d'élire son **nouveau bureau**.
Venez nous retrouver à l'occasion de ce premier rassemblement de l'année scolaire pour **partager** un bon moment **ensemble**.
Buvette et vente de tartes sur place
Pour donner des livres ou participer à la vente de tartes, pour de plus amples informations :
contact :**Jérôme** 06 74 35 72 93 **Jérémy** 07 61 92 43 07 ou **Caroline** 06 75 73 43 81
Le passe sanitaire sera demandé selon la réglementation.

SPECTACLE

Dimanche 5 décembre, Jonquières accueillera à la **salle Le Grand Pré** un spectacle « en Itinérance » de l'Espace Jean Legendre de Compiègne. Cette année, vous pourrez assister à un concert du groupe « Triptyque des Lilas », un ensemble de trois chanteuses et d'un pianiste dont le répertoire très éclectique va de Bizet à Rossini en passant par Police, Blossom Dearie et Samuel Barber. Un spectacle en musique et en chansons, mené par trois jeunes femmes pleines de talent, pour tout public, à une heure accessible à tous, puisque le concert débute à **16h**.
Venez nombreux ! (Billetterie sur place : tarif : 6€)
(Règles sanitaires en vigueur à cette date appliquées pour la manifestation)

Mentions légales
Directeur de la publication : JC CHIREUX - Rédaction Service communication - 18 rue de l'Archerie - 60680 Jonquières
Illustrations : conseillers, associations. Paru en mai 2021
site : mairie-de-jonquieres-60.fr - https://facebook.com/mairiedejonquieres/